



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



Photo ICN - EP

RÉGULATION DES
MEUBLÉS DE TOURISME

LE DIRE, C'EST BIEN, LE FAIRE, C'EST MIEUX

INTERVIEW
JEAN-BAPTISTE PIERI P5À8

1,75€



SOLIDARITÉ

PER A PACE,
30 ANS
À TISSER DES LIENS
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3

OPINIONS P4 •

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P20

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ON LEUR A OFFERT
UN TRAVAIL, DONC LA DIGNITÉ...
ET LES GENS NE SONT
PAS CONTENTS!



KAMPA

RÉGULATION DES MEUBLÉS DU TOURISME

INTERVIEW JEAN-BAPTISTE PIERI P5 À 8



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOLIDARITÉ **PER A PACE, 30 ANS À TISSER DES LIENS**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSICA PRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Successu stantatu

L'ani fatta! I ghjucadori di l'AC Aiacciu si sò buscati a so prima vittoria in Liga 1 dopu à ottu scontri di campionatu, dumenica scorsa. Un successu chì hè statu acquistatu nant'à u tarrenu di Brest, grazia à unu di i so attaccanti novi, l'anzianu elementu di a squadra di Saint-Etienne, Romain Hamouma. Un'unica rializazioni mentri una partita chì ùn hè micca stata a più bella di l'omi d'Olivier Pantaloni dipoi u principiu di a staghjoni, ma pocu impremi. Si pudaria guasgi di ch'ellu hè megliu à avè un ghjocu goffu pà vincia cà di ghjucà bè senza pudè essa ricumpensatu com'ellu si devi. Dopu à un mesi è mezu di cumpetizioni, i Bianch'è rossi t'ani infini u surrisu, mentri ch'elli cuntavani solu un puntu nanzi à u so ritrovu in Brittagna a simana passata. Cù quattru unità oramai, è ancu s'elli fermani sempri à l'ultimu postu di a classifica, l'Aiaccini ùn sò più alluntanati da l'altri squadri chì ghjocani u listessu campionatu cà elli, vali à di un mantenimentu. Ci voli à di d'altrondi chì, par avà, fora di Brest, l'ACA hà scuntratu solu pizzoni o surprisi tamanti di sta Liga 1, cù un principiu di calendariu mancu appena favurevuli. Una lotta spietata hè annunziata pà i trenta altri partiti, soprattuttu chì à a fini di l'eserciziu 2022-2023, sarani quattru clubs à falà in Liga 2 par via di a famosa riforma vulsuta da i più putenti di u ballò francesi, cù un passaghju da vinti à diciottu squadri. Pà mantenasì, prima, i Corsi duvarani tena un puntellu maestru chì hà fattu a so forza annu scorsu in siconda divisioni: una difesa di prima trinca. Eppo, senza surpresa, u più sforzi è prugressi sò dumandati à u nivellu offensivu, cù un settori guasgi mutu par avà, aspittendu di veda a cullata in putenza di certi ghjucadori, ch'elli fussini novi o micca. Una logica matematica chì ùn si pò parà. L'Orsi, chì t'ani oramai calchi ghjornu senza scontri par via di i partiti di i selezioni naziunali, si devini cuncintrà nant'à un scopu solu: vincia in Timizzolu contr'à Clermont, u 2 d'uttrovi. Un mesi chì sarà bellu carcu, cù dui spiazamenti in Marsiglia è in Troyes, a ghjunta di i stars di u Parighji Saint Germain in François-Coty è un viaghju in Auxerre. S'elli pudissini pighjà à u minimu trà sei è novi punti punti nant'à i quindici pussibuli, saria dighjà un bellu passu. Forza! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire : journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Bien dans ses pompes, Emmanuel Macron? Un peu, voire beaucoup, trop au goût de certains. Les images montrant le président français et son épouse, en déplacement à Londres à l'occasion des funérailles d'Elizabeth II, se rendant à pied vers Westminster, portant lunettes noires et chaussés de sneakers, a fait couler beaucoup de salive, d'encre et de bile, d'un côté de la Manche comme de l'autre. De là à conclure que c'était dans cette tenue que le couple Macron entendait entrer dans la cathédrale et rendre hommage à la défunte reine, il n'y avait que quelques pas. Ils ont été quelques-uns, personnalités politiques, journalistes, femmes et hommes de la rue, à les franchir. Et rarement avec des grâces de ballerine. On a plutôt fait dans les gros sabots et la chaussette à clous. Le Président de la République française et son épouse se rendant aux obsèques d'une souveraine britannique dans une tenue bien plus appropriée pour un week-end au Touquet, *how shocking!* Quelle offense pour la famille royale et ses sujets! Quelle honte pour la France! Dans la foulée, s'en sont suivies quelques remarques acerbes sur le prix des baskets présidentielles, à l'heure où les Français sont priés de faire le deuil de «l'abondance». *Much ado about nothing?* Il est vrai qu'on peut trouver assez risible l'attitude des Macron feignant l'incognito pour mieux se mêler à la foule et partager sa peine... tout en arborant des lunettes noires qui les rendaient d'autant plus voyants qu'ils étaient bien les seuls à en porter avec, à la remorque, un service de protection on ne peut plus repérable pour compléter le tableau. Reste que non, Emmanuel et Brigitte Macron n'ont pas assisté aux obsèques dans cette tenue «décontractée». On peut donc comprendre ceux qui regrettent que ce buzz ait relégué au second plan des sujets autrement plus importants: l'Ukraine et les menaces de Poutine, la Guadeloupe frappée par l'ouragan Fiona ou la remontée des cas de Covid. À ce propos, une des invitées aux funérailles royales a été testée positive deux jours après l'événement. Ciel! Un cluster royal? Si c'est le cas, tête couronnées et chefs d'état pourraient, dans les prochains jours, être dans leurs petits souliers. ■ EM



Funérailles d'Elizabeth II: les images d'Emmanuel Macron en basket déplaisent aux médias anglais



Georges Abitbol @georjabitbol · 19 sept.

Si les Anglais en venaient à nous déclarer une nouvelle Guerre de Cent Ans pour la gifle que constituent les **baskets de Macron**, je les comprendrais presque.



Rose de Berne @RoseDeBerne · 18 sept.

En vrai c'est pas si choquant **Macron en baskets** à Londres. Moi aussi si je m'apprêtais à faire passer la réforme des retraites en douce je m'entraînerais à courir.



y4n05h @y4n05h · 19 sept.

Je me contrefous des **baskets de Macron**. Je préférerais juste qu'aujourd'hui, il les porte en Guadeloupe plutôt qu'à Londres. C'est tout.



Jrwoody75 @jrwoody75 · 19 sept.

En réponse à @BFMTV
Il n'empêche que se balader en **baskets** et lunettes de soleil alors que les britanniques sont en deuil c'est pas vraiment une bonne image pour la France 🇫🇷... On avait l'impression que les **Macron** étaient en week-end au Touquet !...



ray17 Soutien EM @Ray17La · 20 sept.

Les **baskets de Mme Macron**, la non dénonciation de Bayou par Rousseau pour faits de violences . Etc .. Et pendant ce temps le gnome du Kremlin est sur le point de nous exterminer,tous ! En fait c'est quoi les priorités de nos médias ? Mais est-ce que ce monde est sérieux ??



Santelli et Juliette Cazes ont aimé

Padre Pio @Padre_Pio · 3h

Le cluster du siècle.

BFMTV @BFMTV · 3h

ALERTE INFO

La reine du Danemark positive au Covid deux jours après les funérailles d'Elizabeth II [bfmtv.com/people/tetes-c...](https://www.bfmtv.com/people/tetes-c...)

HUMEUR

Lorsque la Corse regarde vers les étoiles

La conférence de Thomas Pesquet au théâtre municipal était un peu l'événement de l'année à Bastia : 700 places vendues en un peu moins de 5 minutes. Le spationaute aux 400 jours de mission a affolé les compteurs de la billetterie et rivalise en termes de popularité avec pop et rock stars en tout genre. Mais au-delà de l'engouement pour le plus populaire des spationautes et le regain d'intérêt de la population pour l'espace, sa venue donne l'occasion d'évoquer la Corse et l'aventure spatiale. Pour l'instant, pas d'office de l'espace en vue du côté de la Collectivité de Corse, à moins que celui-ci ne soit en discussion actuellement avec le gouvernement, mais on peut fortement en douter. L'office des transports est déjà fort occupé avec la compagnie aérienne régionale ou avec ce fameux train qui doit rejoindre Folelli d'ici deux ans, mais qui en a déjà quatre de retard. Nous ne sommes donc pas près de voir décoller une fusée insulaire construite par l'université, ni même un drapeau à tête de Maure planté sur la Lune. Mais attention, aussi petite à l'échelle de l'univers que puisse être notre île, elle a toute sa place dans la conquête spatiale. Les photos de la Corse prises depuis l'ISS par Thomas Pesquet ont été les plus likées sur les réseaux sociaux. Et puis, la Corse, c'est aussi, au fil de quelques recherches sur internet, des Corses qui ont travaillé pour la Nasa. L'espace en Corse, c'est aussi un ancien élu spécialiste de la question de la vie extraterrestre et des Ovni qui nous rendent visite. D'ailleurs, parmi nos millions de visiteurs estivaux, il ya fort à parier que certains ne sont pas issus de la même planète que nous, pas plus que quelques « autochtones », rassurez-vous. Mais sortons de la macagna quelques secondes. Ce que l'île a de plus précieux aujourd'hui, quand on évoque l'exploration spatiale, et qu'il faut à tout prix préserver, c'est son ciel nocturne, relativement préservé de pollution lumineuse, qui nous permet de profiter des merveilles qu'offre son immensité. ■ Christophe GIUDICELLI

RÉGULATION DES MEUBLÉS DE TOURISME

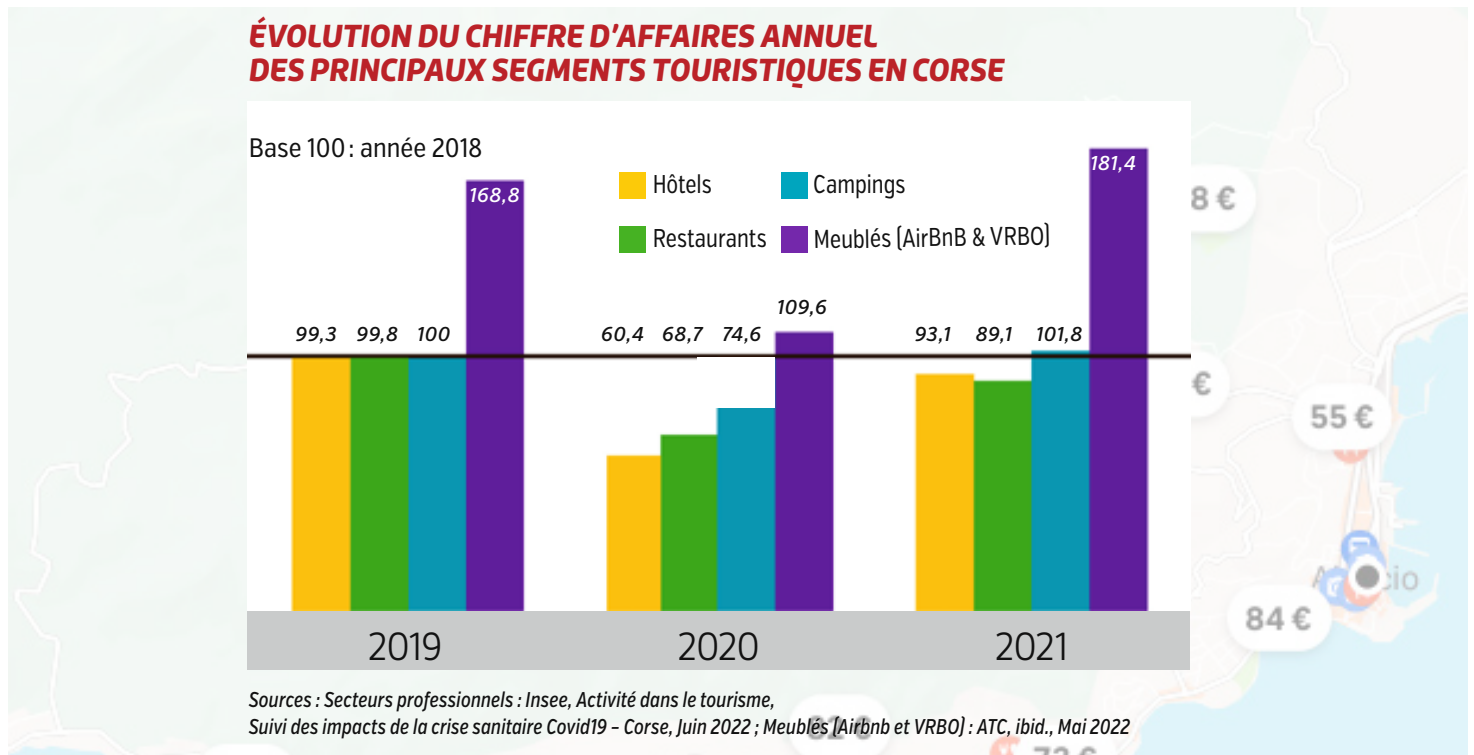
**LE DIRE, C'EST BIEN,
LE FAIRE, C'EST MIEUX**

Photo ICN • EP

Fils d'hôteliers, Jean-Baptiste Pieri a d'abord mené une carrière d'analyste financier entre Paris et New York avant d'envisager une reconversion. Il s'est tourné vers l'hôtellerie, secteur avec lequel il s'était familiarisé dès l'adolescence auprès de ses parents, propriétaires du Castel Brando, à Erbalonga. En 2006, il a repris l'hôtel Les Mouettes, à Ajaccio. Partisan des établissements hôteliers «à taille humaine, qualitatifs, où on préfère la vieille pierre au parpaing», il a rejoint le Groupement national des indépendants (GNI) de l'hôtellerie et la restauration où il s'est vu confier la présidence de la commission «Europe et numérique» puis une mission d'analyse des tendances actuelles et futures touchant au numérique et à l'innovation. Secrétaire général de l'association des hôteliers du golfe d'Ajaccio, qui réunit 42 hôtels, il alerte depuis plusieurs années sur les dérives des locations de meublés touristiques via les plateformes en ligne, dont la régulation se fait toujours attendre en Corse.

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

«On dénombre plus de 2000 meublés, leur nombre réel se situant sans doute entre 3000 et 3500, soit dix fois plus que ce qui est déclaré auprès de l'Office intercommunal de tourisme»



«Dans la mesure où nous avons alerté à plusieurs reprises, à partir de 2012, puis de façon plus insistante depuis 2016, le temps de la pédagogie est écoulé depuis belle lurette.»

En avril 2021, le conseil municipal d'Ajaccio actait le principe d'une régulation des meublés de tourisme sur le territoire de la commune. Ce principe n'est toujours pas suivi d'effets. N'y a-t-il pourtant pas urgence ?

Effectivement, à la suite d'une phase d'échanges et d'écoute de la part de l'exécutif de la Ville d'Ajaccio et de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa), il y a eu cette délibération qui a suscité une forte attente. Mais les dernières déclarations des élus à ce sujet ne sont pas faites pour nous rassurer. D'autant qu'en 18 mois, l'offre en matière de meublés de tourisme n'a fait que s'amplifier ; il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle offre apparaisse sur les plateformes. Actuellement, 16 % seulement des meublés de tourisme sont déclarés, le nombre de déclarations est en progression mais bien moins que celui des nouveaux meublés loués sur Ajaccio. En ne prenant en compte que ceux proposés sur les deux principales plateformes de location, qui ne sont pas les seules à proposer ces hébergements de tourisme, on dénombre plus de 2000 meublés, leur nombre réel se situant sans doute entre 3000 et 3500, soit dix fois plus que ce qui est déclaré auprès de l'Office intercommunal de tourisme. Ce type d'offre d'hébergement a quintuplé en moins de dix ans, en impactant les hôtels, les gîtes, mais aussi l'offre de logements pour la population, sans que les collectivités ni une partie des entreprises n'en bénéficient. On trouve aujourd'hui plus de meublés de tourisme en Corse qu'à Paris, première destination touristique mondiale.

Le souci de la «pédagogie», d'éviter des méthodes coercitives a été mis en avant...

Nous, professionnels, notre sentiment est que dans la mesure où nous avons alerté à plusieurs reprises, à partir de 2012, puis de façon plus insistante depuis 2016, le temps de la pédagogie est écoulé depuis belle lurette. Il est plutôt grand temps de rattraper les années perdues et de réguler, comme l'ont fait de nombreuses autres villes de France telles que Nice, Saint-Tropez ou Menton, pour ne citer qu'elles, qui ont bien compris le danger du phénomène, d'un point de vue à la fois économique, environnemental, ou social avec l'éviction de la population résidente du marché du logement. Ce qui démontre bien qu'on peut être une destination touristique tout en réglementant un phénomène.

Votre association souligne le fait qu'une bonne part des meublés actifs sur Airbnb en Corse sont détenus par des multipropriétaires. On est donc bien loin du ménage résident qui tente d'améliorer des fins de mois difficiles. Peut-on parler de spéculation ?

Effectivement, en 2019, les multipropriétaires possédaient déjà le quart des meublés actifs sur la plateforme Airbnb en Corse. De plus, selon les chiffres 2021 de la base de données AirDNA, aujourd'hui, plus de 3000 meublés sont loués plus de trois mois par an et non de façon occasionnelle. Ces meublés «actifs» qui ne sont pas des résidences principales louées

ENCADREMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

L'arsenal existe, il suffit de vouloir l'utiliser

Première mesure applicable, dans toutes les communes françaises, sans délibération, l'obligation, sous peine d'amende de 450 €, de déclarer en mairie ou auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des meublés de tourisme, hors résidence principale occupée par son propriétaire au moins 8 mois par an.

Puis l'autorisation du changement d'usage pour les locaux d'habitation, hors résidence principale occupée au moins 8 mois par an, en principe régie par un règlement décidé par le conseil municipal: la commune ou l'EPCI compétent peut soumettre à autorisation préalable la location touristique meublée dans un logement, sur tout ou partie de son territoire; les communes peuvent de plus instaurer l'obligation d'enregistrer des meublés de tourisme, résidences principales incluses, les loueurs autorisés se voyant alors attribuer un numéro d'enregistrement par bien loué dont la présence est obligatoire sur tous types de parutions commerciales (internet, presse, vitrines d'agence...) sous peine d'amendes de 5000 € à 80000 € par meublé, au profit de la commune, avec une responsabilité conjointe du loueur, de l'intermédiaire et de l'annonceur. Dans le respect des principes du droit public, chaque commune peut de surcroît fixer des critères ou des conditions: accord de la copropriété; limitation du nombre de meublés par zone (sections cadastrales, quartiers, arrondissements); limitation du nombre de meublés par copropriété; limitation du nombre de meublés par loueur ou foyer fiscal; compensation des surfaces d'habitation supprimées, par la création ou la conversion d'une surface d'habitation identique à celle du meublé dédié au tourisme, dès le premier meublé loué ou à compter du deuxième; limitation aux seuls loueurs personnes physiques (exclusion des SCI ou similaires), ou exigence de compensation dès le premier meublé pour les personnes morales. En France plus d'une centaine de communes et EPCI ont déjà strictement réglementé l'activité. Malgré les annonces faites, à Ajaccio, puis plus récemment dans le Cap corse, pour l'heure aucune commune de Corse n'a fait usage de ces outils. Reste à voir si la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia, qui ont fait part à leur tour de la volonté d'encadrer ces locations meublées iront au-delà de la déclaration... d'intention. ■ AN

NDLR Dans un courrier du 15 septembre adressé à la députée européenne des Verts Kim van Sparrentak, la Commission européenne annonçait, qu'elle allait proposer une législation afin de réglementer les locations saisonnières type AirBnB.

« Il y a bien une démarche spéculative. Et une activité qu'on peut qualifier de parasitaire, notamment par rapport à la profession hôtelière »

quelques semaines par mois sont détenus non seulement par des multipropriétaires mais aussi par des multi-investisseurs. On estime par ailleurs que la moitié des propriétaires loueurs ne sont pas résidents. Il y a donc un détournement de la valeur ajoutée produite, en ce sens qu'en Corse ne resteront que quelques miettes. Il y a bien une démarche spéculative. Et une activité qu'on peut qualifier de parasitaire, notamment par rapport à la profession hôtelière: avec le même revenu, ou un profil de revenu similaire, on n'est pas à parité en termes d'obligations et de charges. Nous sommes au point de bascule où la majorité de l'hébergement touristique n'est pas légale. Alors que tant d'autres destinations régulent l'offre d'hébergement touristique, la Corse fait figure d'exception, et pas dans le bon sens. La question que nous posons aux élus est: souhaite-t-on vraiment qu'Àjaccio, que la Corse, restent dans une situation où l'hébergement de tourisme est dominé par des structures qui n'ont pas d'existence légale et sur lesquelles on n'a aucun contrôle?

D'aucuns invoquent une « libre concurrence » et jugent logique que le vacancier privilégie des tarifs plus « compétitifs »

Quand rien n'est régulé, déclaré, encadré et contrôlé, il est facile d'être compétitif! Nous sommes de fervents partisans de la concurrence, mais d'une concurrence loyale. Pour l'heure, au vu des baisses régulières de nuitées auxquelles ils

sont confrontés depuis sept ans, nombre d'hôtels ont choisi de monter en gamme et d'augmenter leurs tarifs. Les chiffres d'affaires ont de ce fait pu progresser à la hausse, mais pas la marge bénéficiaire, sachant que les marges sont moins importantes dans le haut de gamme. Les hôteliers n'ont pas peur d'affronter la concurrence si elle se fait à armes égales et si les meublés rentrent dans un cadre où tout est contrôlé, notamment du point de vue fiscal et social. Le jour où ceux-ci seront soumis aux mêmes charges que celles auxquelles sont soumis les professionnels, leurs propriétaires seront mécaniquement obligés de se rapprocher des prix de l'hôtellerie.

L'argument de la création ou maintien d'emplois, ne serait-ce que dans d'autres secteurs que le tourisme est souvent brandi. Est-il recevable?

Une activité touristique doit générer des emplois dans le tourisme. Argumenter, par exemple, sur les emplois dans la grande distribution que générerait le tourisme, ce n'est pas pertinent. Quant à arguer des emplois créés grâce à la location des meublés de tourisme... Qui est employé à l'année, en CDI, ou même en contrat saisonnier de longue durée, pour assurer le ménage ou l'entretien des meublés de tourisme? Où sont ces emplois? Il n'y en a pas. Ce qu'on constate, tout au plus, c'est le développement spectaculaire de « conciergeries », pour la plupart enregistrées sous le régime de la microentreprise, dont beaucoup réussissent l'exploit de gérer des dizaines de propriétés

LE PARC DE RÉSIDENCES SECONDAIRES EN CORSE S'EST ACCRU DE 59 % (36 000 RÉSIDENCES SUPPLÉMENTAIRES) ENTRE 1999 ET 2019.

En 2021, sur les seules plateformes Airbnb et VRBO (groupe intégrant les plateformes Abritel, HomeAway et VRBO, filiale d'Expedia Group), plus de 31 118 logements ont été exploités activement en tant que meublés touristiques en Corse, pour un total de 125 000 lits disponibles, et 63 000 équivalents-chambres, ce qui équivaldrait à plus de 2 200 hôtels (pour 427 véritables hôtels classés en Corse) et représente 2 500 meublés de plus qu'à Paris. Leur chiffre d'affaires sur ces deux plateformes s'est monté à 318 M€, en hausse de plus de 81 % par rapport à 2018.

Les propriétaires non-résidents représentent au moins 40,1 % des loueurs sur la plateforme Airbnb en Corse, (38,2 % des loueurs n'ayant pas précisé leur localisation), ce qui soulève le problème de l'évasion massive de la valeur ajoutée (127 M€ de C. A captés a minima par les non-résidents en 2021).

En 2021, les 6,57 millions de nuitées recensées dans ces seules unités ont représenté 42 % des 15,7 millions de nuitées touristiques marchandes enregistrées au total. En 2017, leur part était de 37 %. Pour autant, entre 2017 et 2021, la dépense touristique sur place a baissé de 11 %.

Une comparaison entre le volume avéré [a minima] des meublés touristiques en exercice et le stock de logements recensé en Corse par l'Insee en 2019 révèle que les meublés touristiques ont absorbé au moins 12 % du parc total de logements, et représentent l'équivalent de 63 % du parc locatif privé (locations classiques « à l'année ». Pour les studios, T2 et T3, les meublés touristiques représentent 18 % des logements a minima, et 97 % du parc locatif classique de l'île.

Entre 2021 et 2022, seuls 16 % des meublés actifs en Corse sur les deux principales plateformes de location avaient une existence officielle matérialisée par un arrêté de classement. ■ AN

sans aucun salarié déclaré. Et l'immense majorité de ces entreprises ne détient d'ailleurs pas de carte d'agent immobilier (profession à l'accès réglementé), pourtant obligatoire pour un certain nombre de services fournis aux loueurs. En revanche, les emplois dans les hôtels sont déclarés et sont souvent des emplois à l'année.

Et celui selon lequel freiner ce phénomène risque de tuer le tourisme, secteur économique essentiel pour la Corse ?

Il induit au contraire un faux tourisme : on supporte tous les inconvénients et on n'en retire pas d'avantage. C'est encore la culture du chiffre « brut » des arrivées qui prévaut, au détriment de celle de la valeur ajoutée réellement produite par l'activité touristique. Or si la fréquentation est en hausse, les entreprises touristiques n'en bénéficient pas pour autant ; on constate même une baisse de la dépense touristique. On est en présence d'un phénomène colossal, structuré, déloyal et non contributif, qui engendre un énorme gâchis social et sociétal et qui appauvrit la Corse en permettant à quelques dizaines de personnes de réaliser des profits au détriment de toute une population.

Dans la population, justement, une certaine exaspération se fait jour face une fréquentation touristique aujourd'hui jugée excessive et à ses effets négatifs. Comprenez-vous ce sentiment ?

Ce mouvement d'exaspération est tout à fait compréhensible et, à titre personnel, comme toute personne vivant en Corse, je ne peux que me sentir concerné par le constat d'un surtourisme. Sur la « saison », la Corse a atteint le seuil de ce qu'elle était en capacité d'accueillir ; on l'a vu cet été, que ce soit pour l'eau, l'électricité ou en termes d'acceptabilité sociale. Et en matière de surtourisme, avec la multiplication des meublés et l'augmentation des escales de croisières, Ajaccio coche toutes les cases. D'autre part, à titre professionnel, je ne voudrais pas qu'on nous associe, nous professionnels de l'hôtellerie, à ce phénomène qui, d'ailleurs, a aussi des répercussions sur l'accès au logement de nos salariés, alors qu'ils sont employés en CDI. Le parc des hébergements professionnels étant stable depuis plusieurs années – très peu d'hôtels ont ouvert en Corse au cours de ces dix dernières années – cette surfréquentation qui, à Ajaccio, est en train de tuer la ville, n'est pas de notre fait. Malgré la hausse de la fréquentation, le nombre

des nuitées dans l'hôtellerie n'a pas augmenté, il a même baissé et ce surcroît de touristes a été absorbé par les meublés. Nous ne nous sentons en rien responsables et nous appelons au contraire à une régulation de l'offre, en agissant comme le font toutes les destinations structurées et cohérentes, en Méditerranée et en Europe. Si on parvient à réguler les meublés de tourisme, on parviendra à juguler la surfréquentation. Je pense qu'il y a une réelle attente sur ce sujet de la part de la population, à laquelle il serait irresponsable de ne pas répondre. Les élus qui, ailleurs, ont pris des mesures, ne sont pourtant pas de gentils rêveurs fleur bleue. Donc cet attentisme en Corse nous interpelle. Sur Ajaccio, nous ne perdons pas espoir quant à la volonté de la Capa et de la Ville de mettre fin au problème. Mais si tel n'était pas le cas, nous serions contraints d'entrer dans un débat plus dur avec par exemple une grève du versement de la taxe de séjour et d'envisager de passer par la case Collectivité de Corse (CdC) en portant le sujet devant l'Assemblée de Corse.

Vous avez suggéré deux pistes en faveur d'une régulation impliquant fortement la CdC.

En effet, une piste actionnable quasi-immédiatement par celle-ci consisterait à inclure une conditionnalité pour tous les financements accordés aux communes et EPCI par l'Agence d'aménagement, d'urbanisme, d'énergie (AUE) de la Corse et l'Agence du tourisme de Corse (ATC), ainsi que pour tous ceux liés directement ou indirectement à l'urbanisme, au tourisme, voire à l'environnement. Les collectivités partenaires de la CdC s'engageraient contractuellement à mettre en place la réglementation-type devisée par l'AUE et l'ATC, qui fourniraient, au travers d'une task force commune, leur support tout au long de la procédure et après sa mise en place. Une deuxième piste, explorée par l'ATC sous la mandature précédente, consisterait à amender le corpus législatif et réglementaire en vue de territorialiser la compétence de la réglementation des meublés touristiques. Un rapport du cabinet d'avocats Gide a été rédigé en ce sens et remis à l'ATC, listant les actions à mettre en œuvre et les amendements législatifs à faire adopter sous l'impulsion des parlementaires insulaires. L'exécutif doit porter, le cas échéant, ce chantier à son terme, en coordination avec les députés et sénateurs corses et ceux de leurs groupes d'appartenance. ■



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2022 à Castineta, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes : **Forme juridique** : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

KALLIGRAFFIA DESIGN

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Design, graphisme, promotion d'entreprises, création visuelle, peinture, sérigraphie, création de sites Internet, impression, publicité, ventes en ligne, **Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :**

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Siège social** : Castineta Suttanu - 20218 Castineta

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions d'une valeur de 10 € chacune

Président : Monsieur PASQUALE GHJACUMU, GHJASEPPU PICOURY, né le 1er août 1998 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Castineta Sottanu, Fond du Village, 20218 Castineta.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 02

socotri
Cabinet d'Expertise Comptable
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 22 36
www.socotri.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 septembre 2022, à GHISONACCIA.

Dénomination : DANIELA NETTOYAGE.

Forme : EURL.

Siège social : Route de Ghisoni - Lot 1 - La Gare - 20240 Ghisonaccia.

Objet : Entreprise générale d'entretien et de nettoyage de tous locaux et bâtiments de toute nature ainsi que leurs contenus et leurs équipements.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 1000 euros

Gérant : Madame Ana Daniela JUN-QEIRA née FARRIA RIBEIRO, demeurant Route de Ghisoni - Lot 1 - La Gare - 20240 Ghisonaccia.

La **société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 03

Notaire

SAS JURIS NOTAIRE CONSULTING
Office Notarial Borgo
Pierre-Jean COMITI
Pierre GABRIELLI
Notaires Associés

Résidence Domaine du Levant III
Bâtiment C - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Pierre-Jean COMITI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée «JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGEO» titulaire d'un Office Notarial à BORGEO (20290), Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 13 septembre 2022 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JAPA SERIGRAPHIE ;

La société a pour objet : Fabrication et vente de stickers et tout type d'autocollants. Fabrication d'enseignes publicitaires et pose sur tout type de support. Fabrication et vente de cartes de visite, flyers, banderoles publicitaires.

Customisation de matériel grand public (consoles et manettes de jeux, matériel audio et vidéo). Gravure de plaques et signalétique. Flocage, broderie et vente de tout type de vêtements. Vente de tout type d'objet personnalisé : Mugs, céramiques, assiettes, plaques en ardoise. Vente d'espace publicitaire sur tout emballage jetable (boîte à pizza...) de tous médias publicitaires et graphiques (traditionnels et numériques). Tous services à la création et à la réalisation publicitaires.

Le **siège social** est fixé à BIGUGLIA (20620) - RN 193 - Casatorra.

La société est constituée **pour une durée de 99 années.**

Le **capital social** est de DEUX MILLE EUROS (2000,00 EUR).

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

Président : A été nommé Monsieur Alexandre Emmanuel AUPEST demeurant à BASTIA [20200] 23, rue César Campinchi, sans limitation de durée.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/09/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JARAS

Objet social : LOCATIONS DE BIENS IMMOBILIERS

Siège social : Résidence ALTEGA, 20600 Bastia

Capital initial : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia

Co-gérance : SAOLETTI Jean-François, demeurant Résidence ALTEGA, 20600 BASTIA FRANCE et FLOCH Alicia, demeurant Résidence ALTEGA, 20600 BASTIA FRANCE

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés uniquement.

BARTOLI SEBASTIEN.

N° 05

ABN

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : 61, Rue Hector Filippi

Quartier Recipello, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 13/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : ABN

Siège social : 61, Rue Hector Filippi, Quartier Recipello, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'un immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Laurent Moscardini, Résidence Miot, Bât E, rue Saint-François, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

FIDUCIAL
SOFIRAL

30, rue Paul Langevin

Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

13290 Aix-En-Provence

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 07/09/2022, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : QUILICHINI - RENUCCI-SAVELLI - FRAU - SIMON-GIOVANNI ; **Siège** : 4, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO ; **Capital** : 460.000 euros ; **Objet** : L'exercice en commun par ses membres de la profession de notaire telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et toutes les activités accessoires, annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Audrey QUILICHINI, demeurant 38, Cours Napoléon - 20000 AJACCIO. **Directeur Général** : Madame Magali RENUCCI-SAVELLI, demeurant 21, Cours Général Leclerc - Le Napoléon - 20000 AJACCIO. **Directeur Général** : Madame Sandra FRAU, demeurant 10, Bld Maglioli - 20000 AJACCIO.

Directeur Général : Monsieur Don-Angé SIMONGIOVANNI, demeurant 39, Avenue du Mont Thabor - Villa Frédéric - 20090 AJACCIO.

Pour Avis.

N° 07

BO INVEST

Société Civile

Au capital de 1.047.450 euros

Siège social : 609, Stada di u Mare

20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à LECCI du 15/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : BO INVEST

Siège social : 609, Stada di u Mare, 20137 Lecci

Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, aliénéation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénéation ; Réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; Assistance et le conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ; Le tout pour autant que ces activités conservent un caractère exclusivement civil.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1.047.450 euros, constitué à concurrence de 1 euro au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 1.047.449 euros au moyen de l'apport de la pleine propriété de 2499 actions de catégorie A de la société KALLISTE VET, SAS au capital de 15.000 euros dont le siège social est à Les Quatre Portes, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°82119 591.

Gérance : M. Bertrand Henri Marcel OLLAT, demeurant Lieu-dit Arutoli, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. **Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 08

socotri
Cabinet d'Expertise Comptable
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 22 36
www.socotri.fr

PORTO-VECCHIO CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/09/2022 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

PORTO-VECCHIO CONSTRUCTIONS

Siège : Résidence Marina, Bât A, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. **Objet** : Activité de bâtiment et de travaux public et toutes activités s'y rattachant et pouvant être utile à la réalisation de cet objet social.

Les **actions** sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants uniquement.

Présidente : Nathalie MOLINARI, demeurant 11, Lotissement Carloti, 20240 Ventiseri. La **société sera désormais immatriculée** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**Etude de Maître
 Dominique
 CHIARI-VALDRIGHI**
 Notaire à Corte (20250)
 28, bis Cours Paoli
 Tel : 0495591970

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par **Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI**, le 31 août 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **PORLAMAR**

Siège social : CORTE (20250), RT 50, ZA de PORETTE, c/CORTE DISTRIBUTION,

Objet social : L'édification et la gestion d'un complexe hôtelier, la location de biens immobilier nus ou meublés, l'acquisition de terrain ou de droits à construire, l'exploitation d'une résidence hôtelière. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : 150.000,00 euros

Présidente : Serena VITTINI, née à BASTIA (20200), le 3 juillet 2000, de nationalité française, demeurant Quartier Fragnu, 20220 Monticello.

La **société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis,
 Le Notaire.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 20/09/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **HELIOS**

Siège : Z.I. de Baléone, Lieu-dit Pançhetta, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 Euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité.

La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers.

La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Félix BIANCHINI, demeurant Rue Albert Decaris, Bâtiment Le Plein Ciel, 20000 Ajaccio
 La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **L & S FIGARELLA**

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 5000 euros

SIÈGE SOCIAL : Route de Moncale, Pont de Figarella, 20214 Calenzana

OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Madame Aurélie TEIXEIRA BARBOSA, demeurant Lieu-dit Figarella, Route de Moncale, 20214 et Monsieur Carlos TEIXEIRA BARBOSA, demeurant Lieu-dit Figarella, Route de Moncale, 20214.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément.

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte Sous Seing Privé en date du 09/08/2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** ayant pour **dénomination** : **CONCIERGERIE DU TURRACONU**. **Siège social** : U TURRACONU - 20140 SERRA DI FERRO. **Durée** : 99 ans. **Capital** 500 €, **objet** : conciergerie et tout service s'y rapportant. **Président** Pamela CHERKI épouse MARIANI, résidant U TARRACUNU - 20140 SERRA DI FERRO.

Les **cessions** sont libres. **Actions et droits de vote** : une action égale une voix. **Immatriculation** RCS Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 13

C2AR

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social : Cardicciola

20166 Pietrosella

823 897 921 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/07/2022, la **collectivité des associés a pris acte de la démission** de Monsieur Mickael CASTELBOU **de ses fonctions de Co-Gérant** à compter du 15/07/2022 **et a décidé de ne pas procéder à son remplacement**.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Mickael CASTELBOU a été supprimée.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

SUD HABITAT

SARL au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Lieu-dit Baglione, Km 5
 20167 Sarrola-Carcopino
 813 865 888 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16/09/2022, la **collectivité des associés a révoqué** Monsieur Pierre-Valéry DUBRAY, gérant de la Société **et a nommé en remplacement** Monsieur François LEANDRI, demeurant Route du Salaro, Fontaine du Salaro, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'article 29 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Pierre-Valéry DUBRAY **a été retiré de l'article 29** des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur François LEANDRI, nouveau gérant.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 15

SCI BATESTI INVEST

Société Civile Immobilière

7, Rue Comte Bacciocchi

20000 Ajaccio

448 271 262 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2021, **il a été décidé de nommer en qualité de Gérant** Monsieur LA-FONT Jean-Michel demeurant Chemin du Finosello, Lieu-dit Arbajola, Villa Ajax, 20000 AJACCIO, **en remplacement** de Madame BATESTI Joséphe Hélène demeurant à 7, rue Comte Bacciocchi, 20000 AJACCIO, démissionnaire, à compter du 04 Octobre 2021.

L'article 17-Gérance des statuts a été modifié.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 16

AVIS DE NOMINATION CO-GÉRANT

Aux termes d'une décision collective en date du 1er septembre 2022, **Madame Jeannette SIMONI** épouse DUCOS, née le 18/09/1957 à BASTIA et demeurant à FIGARI 20114, Domaine de Petra Grossa, **a été nommée Co-Gérante** de la société BLUE CHIP IMMOBILIER, Société Civile Immobilière, au capital de 1000 euros, R.C.S AJACCIO N°D 792 110 793, dont le siège social est Immeuble le Saint Jean - Av. de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO, avec date d'effet au 01/09/2022, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
 La gérance.

N° 17

PAVMARIE SARL

Au capital social de 1000 Euros
 Siège social : 5030, A Santa Severa
 20228 Luri
 Siren 791 709 611 R.C.S. Bastia

CHANGEMENT DE GERANT

Le 19/08/2022, **les associés ont nommé Gérant**, Madame PAVERANI Marjorie demeurant PIAZZA, 20228 LURI **en remplacement** de Mr Christophe BERANGER démissionnaire.

Pour avis.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 18

Dénomination sociale :

SASU MAITRO

Forme : SASU

Société par Actions Simplifiées
 (Associé Unique)

Siège social : 6, Rue Drouhin

21190 Puligny Montrachet

Capital Social : 7500 € (Euros)

Numéro Siren :

530 093 160 RCS Dijon

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SASU MAITRO

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 MARS 2018, **les associés ont décidé de transférer à compter du 27 mars 2018 le siège social qui était à 6, Rue Drouhin - 21190 PULIGNY MONTRACHET à l'adresse suivante LA RENAUDIÈRE - E PIANE - Route de PRUNETE - 20221 CERVIONE.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le **dépôt légal** sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 19

Dénomination sociale :

SCI JONNDY

Forme : SCI - Société Civile Immobilière

Siège social : 6, Rue Drouhin

21190 Puligny Montrachet

Capital Social : 7500 € (Euros)

Numéro Siren :

395 103 484 RCS Dijon

CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SCI JONNDY

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 Aout 2022, **les associés ont décidé de transférer à compter du 01 Octobre 2022 le siège social qui était à 6, Rue Drouhin - 21190 PULIGNY MONTRACHET à l'adresse suivante LA RENAUDIÈRE - E PIANE - Route de PRUNETE - 20221 CERVIONE.**

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Le **dépôt légal** sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 20

COSTA ET FILS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.800.000 euros

Siège social : Urtaca

20218 Ponte-Leccia

381 839 745 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2022, il résulte que : **Le siège social a été transféré au Lieu-dit I Canali - 20218 Urtaca**, à compter du 19/09/2022.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

SCI SAVE

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 4, Rue Léon Delagrange
75015 Paris 15-897517132 RCS Paris

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 19 SEPTEMBRE 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4, RUE LEON DELAGRANGE, 75015 PARIS 15 au 16, rue Doria, 20169 BONIFACIO à compter du 1er septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 897 517 132 RCS PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 24/03/2021, a pour objet social Administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles et un capital de 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

**SCI LOULOU**

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 4, Rue Léon Delagrange
75015 Paris 15-897566030 RCS Paris

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 19 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4, RUE LEON DELAGRANGE, 75015 PARIS 15 au 16, rue Doria, 20169 BONIFACIO à compter du 1er septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 897 566 030 RCS PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 25 mars 2021, a pour objet social Administration, exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles et un capital de 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

ACHAHBAR BTP,

SASU au capital de 200 euros
Siège : 48, Résidence Erelia
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
838 888 584 RCS Bastia

L'AGE du 01/09/2022 a transféré le siège au Batellu, 20240 VENTISERI, à compter du 01/09/2022. RCS Bastia.

OPENSPAZIU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 €
Siège social : Immeuble Serena
28, bis Cours Paoli - 20250 Corté
RCS Bastia 909 300 782

Par décision des associés réunis au siège de la société à Corté le 14 septembre 2022, il a été acté le transfert du siège social de la société à 20250 Corté - 7, Avenue Xavier Luciani à compter de ce 14 septembre 2022. L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 : Siège social

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : Immeuble Serena - 28, bis Cours Paoli - 20250 Corté.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 7, Avenue Xavier Luciani - 20250 Corté.

Le reste de l'article demeure inchangé. Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Notaire

SCP GRIMALDI MICHELI,

Notaires Associés,

ZI Migliacciari - BP 44

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

MODIFICATIF DE L'AVIS DE PARUTION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2022**MODIFICATION GÉRANT ET SIÈGE SOCIAL****SOCIETE CIVILE ANPA**

504 332 941 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2022, la collectivité des associés a, dans un premier temps, transféré le siège social de la société ANPA.

Ancien siège : Lotissement les Muriers, Chez Monsieur Frey Pascal Ramon, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO.

Nouveau siège : Résidence A Paulina, Bât D, Corsu di l'aeroporto, LUCCIANA (20290).

Dans un second temps un nouveau gérant a été nommé, pour une durée illimitée à compter de ce même jour.

Ancien gérant : Monsieur Pascal FREY. Nouveau gérant : Monsieur Anthony FREY. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

LEONIDAS ASSOCIATES FRANCE

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Ponticello
20214 Calenzana
RCS Bastia : 808 011 381

Par décision en date du 29 août 2022, les associés ont pris acte de la démission de Madame Sarah NATAF de ses fonctions de Directrice Générale, à compter de la présente Assemblée. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

SEGEM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 €
Siège social : Avenue du 9 Septembre
20240 Ghisonaccia
818 371 163 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 07 septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000,00 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Marie - Line SANTONI, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par une Présidente : Madame Marie - Line SANTONI, demeurant Quartier Foata, 20240 Poggio-Di-Nazza.

Pour avis, La Présidente.

AVIS

Par assemblée du 19 septembre 2022, les associés de la société VALLICELLI 2016, société civile dont le siège est à PENTA DI CASINCA [20213] Zone d'activités de Folelli [822 792 719 RCS BASTIA] ont décidé d'étendre l'objet social à la réalisation de programmes sur toutes communes ainsi que par la prise de participations dans des sociétés ayant le même objet.

L'objet social est donc désormais : La réalisation de toutes opérations de construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente à tous tiers, en totalité ou par fractions ; l'acquisition, le lotissement et l'aménagement préalable des terrains d'assiette de ces constructions, ainsi que de tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes desdits terrain ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives.

MODIFICATION CHANGEMENT DE PRESIDENT

A l'issue de l'assemblée générale du 15 septembre 2022, les associés de la société ENZO, SAS au capital de 1000 €, enregistrée au RCS de Bastia sous le numéro 841 295 926, prennent acte de la démission de M. Enzo RONCAGLIA de ses fonctions de Président, et décident de nommer à l'unanimité Mme Sandrine RONCAGLIA, au poste de Président de la société.

Cette décision prendra effet à compter de la date de l'assemblée.

Pour avis et parution.

ATN

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : 5, Place Vincetti
20200 Bastia
821 981 438 RCS Bastia

Suivant décision de l'assemblée générale en date du 1er juillet 2022 :

* **L'objet social de la société a été étendu**, à compter de ce-jour à l'activité suivante :

L'exploitation de l'activité de PMU - Petite Restauration.

* **DEBUT DE LOCATION-GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er juillet 2022.

La SARL LOANE 101117 au capital de 100 euros, ayant son siège au 5, Place Vincetti - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS BASTIA 823 423 348.

A donné en location-gérance à : La SAS ATN, au capital de 1000 euros, ayant son siège 5, Place Vincetti - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA 821 963 247,

Une Branche d'Activité de Petite restauration - PMU à l'enseigne "Bar André" pour une durée de douze mois renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En vertu de ce contrat, la SAS ATN, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité.

Pour avis, La présidente.

CASA LUCIANI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 683.330,00 €
Siège social : Lotissement Cara
20090 Ajaccio
821 908 696 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2022, il résulte que :

L'associé unique constate que le mandat de M. RAFFALI Daniel, résidant au 71, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, en qualité de commissaire aux comptes, et de la SAS DSP FNANCES, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 521 870 998, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à son terme à l'issue de la certification des comptes de l'exercice 2021.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

DISSOLUTION LIQUIDATION**CORS'EQUIP S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 15.244,90 €
Siège Social : Imm Acqualonga
20167 Mezzavia
RCS : Ajaccio B 334 627 627

Par décision de l'AGE du 15/09/2022, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Monsieur LAMBRUSCHINI Pascal demeurant Chemin de Saint-Joseph - 20090 Ajaccio, quitus de sa gestion et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 15/09/2022. Radiation au RCS d'Ajaccio.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce



LA TRATTORIA DA SAM

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Bonifacio
20137 Porto-Vecchio
888 021 128 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/09/2022, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 14/09/2022 et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel.

M. Samuel DEL GALLO, demeurant Immeuble Fontana Vecchia, rue du Commandant l'Herminier, 20137 PORTO-VECCHIO, ancien Président de la Société, **a été nommé en qualité de liquidateur**, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

CASA JO

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Immeuble les Platanes
20145 Sari-Solenzara
Siège de liquidation :
Immeuble les Platanes
20145 Sari-Solenzara
851 001 636 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30.06.2022 au Immeuble les Platanes, 20145 SARI-SOLENZARA a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Jean-José CORONA, demeurant Fiorino, 20144 ZONZA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

CECILE2B1000

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 12.400 €
Siège : 45, Lotissement de Querciolu
20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
453 431 827 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 31/12/2008, il a été décidé **d'approuver** les comptes de liquidation, **donné** au liquidateur Mme PARSY Marie Joseph, 45 LOT DE QUERCIOLO, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO, quitus de sa gestion et **déchargé** de son mandat et constaté la **clôture** de liquidation au 31/12/2008. **Radiation** au RCS de Bastia.

SAS MCELEA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège Social : 20, Boulevard Paoli
20200 Bastia
R.C.S. Bastia 818 425 829

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale en date du 15.12.2021, il a été décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 15.12.2021 et **sa mise en liquidation**. M. Cyril GIUNTINI, Président de la société, demeurant Villa Maria Fiora, Montepiano, 20200 BASTIA, **exercera les fonctions de Liquidateur** durant la période de liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Villa Maria Fiora, Montepiano, 20200 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. **Mention** sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

SAS LOCATV+

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 3600 €uros
RCS Ajaccio : B 528 711 757
Siège social : Lieu-Dit Vansone
20167 Appietto

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 26 juillet 2022 a **approuvé** les comptes définitifs de liquidation, a **donné** quitus de sa gestion et **déchargé** de son mandat de liquidateur Mr MANCINI Vincent, Félix demeurant avenue Noël Franchini, immeuble Orazzi, Bât A2, 20090 Ajaccio, et constate la **clôture** de la liquidation. Les **comptes du liquidateur** ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

HORTENSE JESSUA ILLUSTRATIONS,

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique en liquidation
Au capital de 300 euros
Appt 6 - Les Arcades
Lieu-dit Cala Rossa - 20137 Lecci
904 186 665 RCS Ajaccio

Par décision du 30 avril 2022, l'associée unique, statuant au vu du rapport de la liquidatrice, a **approuvé** les comptes de la liquidation au 30 avril 2022, **donné** quitus à la liquidatrice et l'a **déchargé** de son mandat et a prononcé la **clôture** des opérations de liquidation au 30 avril 2022. **Mention** au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale de la **SCI 25 AVENUE DES BRETAGNES** du 09/09/2022 a décidé la **dissolution anticipée** et **mise en liquidation amiable** de la Société à compter du 09/09/2022. **Siège de la liquidation** au siège social : CASA SOPRANA - 20270 MATRA.
Liquidateur pour toute la durée de la liquidation : Madame Lucette TOMASI, demeurant à Ville di Pietrabugno, Résidence Vella d'Oro.
R.C.S Bastia n° 387 532 864.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 26/12/2013, Mr René Jean Angel MOSCONI, demeurant à FAVONE [20144] Les Logis, né à NICE [06000], le 17/04/1937, veuf de Mme Colette Lucienne Paule BERGAENTZLE, décédé à BASTIA [20200] le 14/11/2019, **a consenti un legs universel**.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la SCP «François GRIMALDI - Sylvie MICHELI», titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 31/08/2022, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire d'AJACCIO [20000] le 12/09/2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Sylvie MICHELI, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargée de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO [20000] de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 juillet 2013,

Monsieur Jean Yves BOZZI, en son vivant Retraité, veuf de Madame Denise Liliane Marie LALOUPE, demeurant à AJACCIO [20000] maison de retraite LES CISTES. Né à PARIS [75014], le 23 novembre 1937.

Décédé à AJACCIO [20000] (FRANCE) le 12 février 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et

de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 9 juin 2022 et d'un acte complémentaire reçu par le notaire susnommé le 12 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître BARTOLI, notaire à AJACCIO, 3 Cours du Général Leclerc, référence CRPCEN : 20001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. **En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 novembre 2017,

Madame Christelle Marielle Louise RAVET, en son vivant secrétaire dans un cabinet d'expertise automobile, demeurant à AJACCIO [20000] 15, Cours Jean Nicoli. Née à TOULON [83000], le 26 août 1990. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CANAVAGGIA [20235] (FRANCE), le 24 avril 2022.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Laurent, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 25 juillet 2022, et d'un second acte complémentaire reçu par le notaire susnommé, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître FERAUD, notaire à MARSEILLE [13008] 2a, Boulevard de Louvain, référence CRPCEN : 13093, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. **En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS RECTIFICATIF**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce légale N°66, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 16/09/2022, N°6943 concernant la **Dissolution de la SARL MARIA TRATTADORE** :

Il a été omis de préciser le nom du liquidateur : Le gérant M. Antoine FANTOZZI demeurant à BRANDO 20222 **est désigné comme liquidateur** ; et le **siège de la liquidation** est celui du siège social de la société ; Le reste sans changement.

N° 44

MSA de la Corse

Nom complet de l'acheteur : MSA de la Corse
 Type de Numéro national d'identification : SIRET
 N° National d'identification : 782993000000036
 Ville : Ajaccio cedex 1 - Code Postal : 20175

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
 Nom du contact : MARKOVIC
 Adresse mail du contact : Moyenslogistiques.blf@msa20.msa.fr
 Numéro de téléphone du contact : +33 0627407125

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
 Dossier de candidature

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
 Dossier de candidature

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
 Dossier de candidature

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17 octobre 2022 à 18 h 00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Nettoyage des bureaux de la MSA de Corse

Code CPV principal

Descripteur principal : 90919200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Marché de services de nettoyage des bureaux du siège de la MSA de Corse.

Mots descripteurs : Nettoyage de locaux,

Lieu principal d'exécution du marché : Sarrola-Carcopino

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 16/09/2022.

N° 45

**AVIS D'ATTRIBUTION****OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE**

M. le Directeur Avenue Paul Giacobbi
 BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
 mël : direction@oehc.fr
 web : <http://www.oehc.fr>
 SIRET 33043264200016

Objet : BARRAGE d'E Cotule - Minage du merlon rocheux

Référence acheteur : 2022-028-SI

Nature du marché : Travaux

Appel d'Offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 45111210 - Travaux de démolition à l'explosif et travaux de déblaiement consécutifs

Complémentaires : 24600000 - Explosifs

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex
 Tel : 0495328866/Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Date d'attribution : 29/08/22

Marché n° : 2022-028-SI

ENTREPRISE NATALI, RN 193, 20290 Borgo

Montant HT : 437.856,40 Euros

Envoi le 20/09/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.oehc.fr>

Tel : 07.78.90.57.11



- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corséa Nettoyage

DERNIERES MINUTES

N° 46

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia

Tél : 95.31.69.67/Fax : 95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date de PROPRIANO du 29 Décembre 2021, Madame **Simone, Baptistine, Paule GUERRINI** veuve SORBA, demeurant à PROPRIANO [20110] Les Hauts de Propriano, a donné en location-gérance à la SARL « **AUX CAPRICES 2A2B** » au capital de 1.500 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 3, Rue Saint-François, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 905 108 254, un fonds de commerce de vente au détail d'articles de bazar, bimbeloterie, articles de Paris, Jouets, Parfumerie, Mercerie, Bonneterie à l'enseigne « **AUX CAPRICES** » sis et exploité à PROPRIANO [20110] 1, Avenue Napoléon, pour une durée d'une année, à compter du 1er Janvier Deux Mille Vingt Deux pour se terminer le 31 Décembre 2022, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Pour unique insertion.

N° 47

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia

Tél. 04 95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance du fonds de commerce de vente au détail d'articles de bazar, bimbeloterie, articles de Paris, Jouets, Parfumerie, Mercerie, Bonneterie à l'enseigne « **AUX CAPRICES** » sis et exploité à PROPRIANO [20110] 1, Avenue Napoléon, qui avait été consentie suivant acte S S P en date à AJACCIO du 1er Octobre 2010, par Madame **Simone, Baptistine, Paule GUERRINI** veuve SORBA, demeurant à PROPRIANO [20110] Les Hauts de Propriano, à Madame **Aurore CHRISTODOULATOS**, demeurant à SARTENE [20100] 22 B rue Jean Jaures, a pris fin le 31 Décembre 2021 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à PROPRIANO du 29 Décembre 2021.

Pour unique insertion.

N° 48

A CAMPINCA

SARL au capital de 8000 euros
 Siège social : Domaine de Purettonne
 20290 Borgo
 438 162 422 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 10/09/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 49



Etude de Maître FRANÇOIS TAFANI,
 Notaire à Ventiseri
 (Haute-Corse), Travo.

CASAVA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 100 Euros
 Siège : Poretta - Zonza
 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
 905 016 382 RCS Ajaccio

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 juin 2022, il a été décidé de l'augmentation du capital social de la société et suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 28 juin 2022, enregistré et publié au SPFE d'AJACCIO, le 18/07/2022 vol 2022P n° 6212, a été constaté l'apport immobilier d'une valeur de 95.000 Euros et la création de 95.000 nouveaux titres sociaux de un euro chacun, numérotés de 101 à 95.000 soit un capital social de 95.100.00 Euros.

* Ancienne mention : capital social : 100 euros.

* Nouvelle mention : capital social : 95.100 Euros

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 50

AVIS

Lors de l'AGE en date du 15 avril 2022 de la SARL LE MOULIN DU CHATEAU, SARL au capital de 2.000 € dont le siège social est sis à FELICETO - Le Village, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°809.314.081, l'associé unique et seul gérant a décidé de la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

N° 51

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE****EXTRAIT**

Par jugement du 12 septembre 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Nauria Kedjam, Ayant son siège social Campo d'Elge, 20253 Patrimoineo

Forme : Nauria
 Inscrite au RCS
 Infirmière

Date de cessation des paiements : 12 septembre 2022

Juge commissaire :

Madame CHAVIGNIER

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM

850, rue Etienne Lenoir
 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait :
 Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :

Body Prestige [SARL]
Hameau de Canale
20200 San-Martino-di-Lota

Activité : Exploitation d'un centre de remise en forme et de bien être, fitness, musculation

RCS Bastia : B 799 149 984, 2013 B 595

Date de cessation des paiements : 01/07/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

U PALAZZU

SCI au capital de 30.480 euros
Siège social : Hôtel la Solenzara
20145 Sari-Solenzara
RCS Ajaccio 412 719 494

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 février 2022 a **décidé de réduire le capital social de 60.960 euros à 30.480 euros** par voie de rachat et annulation de 2000 parts sociales.

En conséquence, **l'article II** des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à soixante mille neuf cent soixante euros (60.960 €).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente mille quatre cent quatre-vingts euros (30.480 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :

MATM [SAS]

11, Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia

Activité : Bar, Restaurant, Débit de boissons

RCS Bastia : B 844 771 774, 2018 B 845

Date de cessation des paiements : 31/08/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 20/09/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Arrêté le Plan de Redressement** de :

M. Christian Daugas

18, Les Terrasses de Cardo
20200 Bastia

Activité : Peintre, applicateur de revêtements

RM Bastia : 388 397 762

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14 septembre 2022, il a été constitué une **Société Civile de Construction Vente** présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GLORIA

Capital : 400 €

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives.

Siège social : Immeuble Parc Monceau - Rue Paratojo - 20200 Bastia

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Antoine AMORINI demeurant 27 route Supérieure de Ville - chemin Caselle - 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

GRUPE LUCCIONI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 143.500 euros
Siège social :

Lot 12 - Lotissement Stiletto

Route du Stiletto - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 908 310 295

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er septembre 2022 **que le capital social a été augmenté de 142.500 euros** par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cent Quarante Trois Mille Cinq Cent Euros (143.500 euros).

Pour avis,

Le Président.

INSERTION LEGALE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de vente d'articles de bijouterie, joaillerie, horlogerie, sis 3, Rue Fesch, 20000 AJACCIO, consentie par acte sous signature privée en date à AJACCIO du 01/04/2011, enregistré le 19/04/2011 à AJACCIO, bordereau 2011/274, case 10.

Par : Madame Marie **Jeanne LECA**, née le 7 novembre 1937 à Bastia, Commercante, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 420 506 214 en date du 27 octobre 1998, et Monsieur **Ange-Louis LECA**, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie d'Orthez (Pyrenées-Atlantiques) le 9 décembre 1958, demeurant ensemble à Ajaccio [Corse du Sud], 2, Boulevard Fabiani.

À La Société LA MAISON DU CORAIL, SARL au capital de 170.000 euros, ayant son siège social 1, RUE FESCH, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 88156497551 RCS AJACCIO, **prendra fin** au 1er octobre 2022, suivant acte sous seings privés EN DATE DU 15/09/2022.

Les **oppositions**, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, au siège social de LA MAISON DU CORAIL.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par Fax : 04 95 32 02 38

Par courrier :

Immeuble MAREVISTA
12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia

François Joseph Vincetti

Pierre-Ange Fanti

06 44 27 01 34 | 06 03 25 84 76

netecocorse@gmail.com



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Net Eco Corse

@netecocorse

Net Eco Corse

Augmentation du rendement



Produits 100% BIO



Diminution de la consommation énergétique



Suppression de tous risques sanitaires



Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

THÉÂTRE

Crià in libertà

Lancé en 2019, ce festival vise à valoriser le théâtre amateur sous toutes ses formes auprès d'un large public, tout en favorisant les rencontres et les liens entre les différentes compagnies, sans concurrence et dans la bonne humeur. Le 24: *Mafia et Sentiments*, comédie de Luc Chaumar, mise en scène par Frédérique Maroselli, par la compagnie I Dragulini: Etienne, avocat réputé de 45 ans, a une liaison avec Stéphanie, jeune étudiante en droit, dont le père est son ami mais aussi un mafieux notoire. Le 26, *On est trop nombreux sur ce putain de bateau*, comédie noire du journaliste franco-roumain Mattéi Visniec qui, entre scènes intimistes et morceaux de show publicitaire, traite de la tragédie des guerres, des famines et des migrations, mise en scène par Sarah Cazanova pour la compagnie Théâtre en l'ère. Le 27, l'association Bulboquet présente *Panthère*, un spectacle d'improvisation: le public choisit le prénom, l'âge d'un personnage, le huis-clos dans lequel il va évoluer et l'acteur qui va l'incarner. Le 28, *Un aria di famiglia*, adaptation en langue corse de la pièce de Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui, *Un air de famille* par Jean-Thomas Marchi, interprétée par la compagnie I Stroncheghjetta dans une mise en scène de Filippu Guerrini: les Ménard se réunissent dans le café d'Henri, le fils aîné, pour célébrer l'anniversaire de Yolande, la belle-fille, mais rien ne se déroule comme prévu... Le 29, *Killsurfing*, comédie noire de Thierry Le Grall, par la compagnie Les Artificiers: dans le but de draguer, Éric utilise le site Sofasurfing qui permet d'héberger des inconnus; mais pas moyen de conclure avec Marie-Eve. Aussi accepte-t-il une demande de dernière minute. Arrivent alors Anna et Boris, qui sont en réalité de dangereux tueurs recherchés [déconseillé aux moins de 15 ans].

Du 24 au 29 septembre 2022, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [espace-diamant.ajaccio.fr](https://www.espace-diamant.ajaccio.fr) & www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/

**Notre petite cerisaie**

La Cerisaie est la dernière pièce d'Anton Tchekhov, créée en 1904 au Théâtre d'art de Moscou par Stanislavski. L'action de la pièce se déroule au début du xx^e siècle quelque part dans les provinces de Russie, dans la propriété de Lioubov Andreevna Ranevskiaïa. Après s'être exilée à Paris suite à la mort prématurée de son dernier enfant, Lioubov est de retour chez elle et retrouve les siens. Mais elle et son frère Gaev n'ont plus les moyens d'entretenir le magnifique domaine familial et ne se rendent pas vraiment compte qu'ils risquent de le perdre. Lopakhine, l'ancien moujik devenu riche, ne cesse de les avertir du danger qui les menace et essaye de leur proposer des solutions, en vain. Jusqu'à ce que l'inéluctable se produise. La pièce décrit l'aveuglement d'une famille devant la perspective imminente de son effondrement économique. Les personnages sont hantés par l'absence, le ressentiment, la peur du changement qui viendra malgré tout et les trouvera désarmés, désemparés. Cette création de la compagnie Le Théâtre oblique a vu le jour dans le cadre du festival Mostra teatrale di Pieve, en Corse, en juillet 2021. Il s'agissait au départ de proposer une simple mise en lecture de *La Cerisaie*, puis le projet a évolué pour aboutir à un véritable spectacle théâtral, adapté de l'œuvre de Tchekhov. En effet, *La Cerisaie* présente normalement douze personnages, l'auteur mêlant à l'intrigue principale plusieurs intrigues annexes qui concernent plutôt les domestiques. Dans son adaptation, Olivier Borle, qui signe également la mise en scène, a recentré l'action sur les sept personnages les plus concernés par le sort du domaine, mettant ainsi en relief les liens entre eux et la réaction de chacun face à un monde en pleine mutation. L'intrigue se resserre sur les enjeux intimes des personnages restants, la tension sociale et les problématiques politiques demeurant quand même présentes grâce au trio Lioubov-Lopakhine-Trofimov. La structure de la pièce, où chaque acte est une petite pièce en soi, avec ses unités de lieu, de temps et d'action, est également préservée.

Le 29 septembre, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [04 95 47 47 00](https://www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/) & www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/



DANSE

L'andà di l'Università

Présenté par la Mission créativité de l'Université de Corse, ce spectacle transdisciplinaire, entièrement en langue corse, est un hommage artistique à tous ceux qui depuis les années 1730 ont œuvré à la création puis au développement de l'Université de Corse. Entre histoire et arts, il mêle poésie, histoire, danse, chant, slam et vidéo. Il permet aux étudiants et à tous, de connaître et s'approprier la continuité historique et idéologique de l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Le texte historique en langue corse, la mise en scène et la chorégraphie sont de Davia Benedetti. Les arrangements scénaristiques et le slam d'Alain Di Meglio. Les lectures sont assurées par Patrizia Gattaceca et Jean-Pierre Giudicelli. Les chansons sont d'Alain Di Meglio, Patrizia Gattaceca, Matteu Di Meglio, Nicolas Sorba et Jacques Thiers. La partie dansée est assurée par des étudiants en licence Arts du spectacle. Spectacle gratuit.

Le 27 septembre 2022, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [04 95 47 47 00](https://www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/) & www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/



PER A PACE

30 ANS À TISSER DES LIENS



Dessins d'enfants kurdes à Lavrio, camp de réfugiés, décembre 2021

Photos Per a pace

Per a Pace fête cette année son trentième anniversaire. Depuis sa création, cette association bien ancrée dans le paysage insulaire ne cesse de mener des actions aux mille visages qui ont pour but d'apporter une aide à ceux qui en ont besoin, mais aussi d'œuvrer pour la paix en créant des ponts entre les populations.

Avec 95 actions internationales et plus de 300 actions sur la Corse à son actif, en 30 ans Per a Pace a parcouru une longue route sur les chemins de solidarité. Depuis sa création en 1992, l'association corse se démène sans relâche pour mener des missions auprès des plus démunis, où qu'ils se trouvent. «Au départ, Per a Pace était une association de fait», explique Jacques Casamarta, l'un des membres du bureau et fondateur de l'association, en précisant: «Lors de la guerre de Bosnie, nous étions quelques-uns à nous demander comment il pouvait y avoir un tel conflit au cœur de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale et tout ce qui s'est passé pendant celle-ci. Alors conseiller municipal d'Ajaccio, j'ai été appelé à participer à une conférence pour la paix à la frontière entre l'Albanie et la Macédoine, afin de représenter la société civile. Et au retour en Corse, on s'est dit que ces gens avaient besoin de notre solidarité». En mai 1993, est ainsi monté le tout premier convoi solidaire de Per a Pace à destination de la Macédoine. «Il s'avère qu'à ce moment-là, l'hôpital d'Ajaccio était en train de changer ses lits médicalisés et que là-bas il y avait des besoins. Donc nous y avons acheminé 147 d'entre eux et avons aussi emmené avec nous un groupe de polyphonies», raconte-t-il. À partir de cette action, Per a Pace ne cessera plus d'agir en ce sens. Une raison d'être qui lui vaut dès le départ l'adhésion de nombre de personnes, dont certains ne tarderont pas à devenir de fidèles bénévoles qui sont toujours à ses côtés trois décennies plus tard. «Il y a

toujours eu une grande fidélité pour cette association. En tout, nous sommes une centaine de personnes aujourd'hui, de tous les âges et de tous les horizons», se réjouit Pascale Larenaudie, une autre membre historique du bureau. «Per a Pace, c'est tout un tas de choses qui se sont agglutinées au fil des années, note de son côté Jacques Casamarta. Nous ne sommes pas une association humanitaire, mais nous agissons autour de tout ce qui touche aux droits humains, à la dignité des hommes, dans un combat pour la paix incessant». En effet, les actions de Per a Pace revêtent de multiples aspects, à commencer par la transmission culturelle qui lui est si chère. «Dès le départ, le culturel s'est vite installé. Le but n'était pas seulement d'apporter du matériel à une population, on voulait très vite entrer dans l'échange et la rencontre, et la culture c'est ce qu'il y a de mieux pour être sur un même pied d'égalité, glisse Pascale Larenaudie. Nous emmenons régulièrement avec nous des groupes de musique, des expositions de photos, ou même des représentations théâtrales. Mais de l'autre côté, on nous a aussi apporté beaucoup et nous avons par exemple pu assister à de nombreuses représentations musicales». Dans un autre registre, Per a Pace a également rapidement souhaité opérer un travail de mémoire. Pascale Larenaudie a dans ce droit fil notamment porté quatre projets qui ont conduit des lycéens insulaires à Auschwitz-Birkenau et Ravensbrück. Pour ne jamais oublier. C'est avec cette même envie de garder une trace du passé, pour mieux préparer la paix de l'avenir, qu'une im-



Forage, Burkina Faso, Bori 2013

«Notre fil conducteur, c'est à la fois tisser des liens et ne pas oublier»

portante action a été menée en Serbie où les membres de l'association ont pu découvrir que 5000 Serbes s'étaient réfugiés en Corse pendant la Première Guerre mondiale, tandis que de nombreux Corses y mouraient dans les tranchées des Balkans. Par le hasard des rencontres, Per a Pace a réussi à remonter le fil de ces destins et a par la suite effectué un travail de longue haleine pour reconstituer leurs histoires. En est né un livre, *Lettres des Balkans* écrit avec Francis Aïqui, dans lequel est notamment publiée la liste des Corses enterrés dans des cimetières serbes et dont certaines familles n'avaient jamais su ce qu'ils étaient devenus. «Notre fil conducteur, c'est à la fois tisser des liens et ne pas oublier», appuie Jacques Casamarta, en indiquant que Per a Pace s'est donné comme mission de témoigner de ce qu'elle a pu voir dans les pays dans lesquels elle est intervenue, afin que certaines histoires méconnues soient désormais à la portée du public. «Partout, les gens nous disent que ce qu'on peut avant tout faire pour eux c'est de parler d'eux, de dire ce qu'ils vivent. Nous nous sommes dits qu'il était donc certes bien d'amener de la solidarité à ces personnes qui souffrent, mais qu'il fallait aussi dénoncer», insiste-t-il. Dans cette optique, Per a Pace a ainsi sorti plusieurs documentaires télévisés aux côtés de réalisateurs, mais a surtout contribué à l'édition de nombreux livres au premier rang desquels *La Capitale des roses* qui raconte l'emprisonnement de jeunes étudiants qui luttèrent pour l'indépendance du Sahara Occidental et qui ont été condamnés à l'oubli pendant plus d'une dizaine d'années. L'association aspire aussi à faire vivre des expériences hors du temps à travers des séjours solidaires qu'elle organise au Maroc et dans les Balkans, afin de bâtir des ponts entre les différentes cultures. «Nous emmenons les personnes qui participent à ces séjours vivre chez l'habitant, à la découverte d'une population, de sa culture et de son histoire. C'est très enrichissant», sourit Jacques Casamarta. Au sein de notre association, l'échange et la rencontre, c'est ce qui est fondateur et donne un sens à nos actions. Alors forcément, partout où on est allé nous avons toujours eu une petite histoire qui nous relie à ce lieu». Mais au-delà des liens tissés, Per a Pace a aussi laissé de nombreuses traces pérennes derrière elle. Au point qu'il est difficile de lister ici l'ensemble de ses réalisations tant elles sont nombreuses, comme la construction d'une chambre froide dans un hôpital de Serbie avec l'aide des jeunes apprentis de la Chambre des métiers de Corse-du-Sud, ou la construction d'un moulin au Burkina Faso, là où les femmes travaillaient encore au pilon. «Maintenant ils peuvent faire 400 kg de farine par jour. Cela a complètement changé la vie de la région», se réjouit Jacques Casamarta. C'est avec cette même volonté de révolutionner la vie

des habitants que l'association mènera bientôt un projet initié il y a déjà quelques années. «Pendant un de nos séjours solidaires au Maroc, des femmes du village où nous étions nous ont indiqué leur désir de travailler dans une coopérative couturière. Nous ne leur avons pas dit oui, mais simplement que nous allions regarder ce que nous pouvions faire. Nous avons travaillé dessus pendant trois ans, et grâce à une aide d'une entreprise, nous allons bientôt pouvoir les doter de douze machines à coudre». Pour mener ce type d'actions à bien, Per a Pace, qui ne bénéficie quasiment d'aucune subvention publique, a toujours pu compter sur un partenariat d'entreprises très important grâce auquel elle enregistre de nombreux dons de matériels. «Souvent, nous faisons en sorte que des choses qui peuvent avoir encore une vie possible mais plus chez nous puissent vivre ailleurs», souligne Jacques Casamarta, tandis que Pascale Larenaudie abonde: «Nous n'amenons jamais du matériel par hasard. Nous répondons toujours à un besoin». Au fil des années, bien au-delà des frontières de l'île, la petite association corse a donc tracé son chemin et s'est imposée comme une référence. «Nous sommes dans une quinzaine de pays aujourd'hui. Nous n'y allons pas tout le temps, mais nous essayons toujours de garder un contact. C'est cela aussi qui est important», précise Jacques Casamarta. Dans notre réflexion on se dit: pourquoi une petite association comme la nôtre qui n'a pas de relais est capable de faire ça, et pourquoi la communauté internationale qui nous parle en permanence des crises mondiales n'est pas capable de dégager des moyens pour aider les populations? Ce n'est peut-être qu'une goutte d'eau, mais là où elle tombe, la vie des gens peut être changée. En travaillant avec de nombreuses associations, nous sommes aperçus de l'étendue de l'hypocrisie mondiale. Pour notre part, nous sommes des humanistes et nous pensons qu'il faut changer le monde». Changer le monde sera d'ailleurs le maître-mot du 30^e anniversaire de Per a Pace, planifié du 14 au 20 octobre*. Un événement qui prendra de multiples formes, à l'image des actions de l'association, avec tout d'abord une course et une marche colorées qui se tiendront le dimanche 16 place Jean-Casili, dans le quartier populaire des Salines à Ajaccio. Fidèle à sa volonté d'amener la culture au plus près des habitants, un moment musical est aussi prévu avec la venue du groupe HK qui animera trois soirées à Calvi le 14, Ajaccio le 16 et Bastia le 19. Enfin, des projections de films et des rencontres-débats seront organisées au cinéma l'Ellipse à Ajaccio entre le 18 et le 20. De quoi semer de petites graines pour continuer toujours à essayer de jalonner la route vers la paix et la fraternité. ■ MP

* Pour plus d'informations: www.perapace.eu



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne <https://bit.ly/3oZmqTV>

LES NOMS DE FAMILLE CORSES



Après l'identification des individus par le seul prénom (nom de baptême), accompagné ensuite par le nom du père voire du grand-père, les sobriquets individuels apparaissent (*Petru di Martinu u Ciattu*: «Pierre de Martin le Camus») puis cèdent la place, à l'écrit tout au moins, au surnom collectif et héréditaire qui est souvent à l'origine du nom de famille. Le triomphe de la casata survient en Corse beaucoup plus tard (xvii^e/xviii^e siècle) que sur le continent (italien ou français). Les noms corses sont caractérisés par la finale -i (le génitif latin est ensuite réinterprété comme un pluriel). C'est aussi le cas en Italie; cependant certaines particularités distinguent encore aujourd'hui les noms issus de l'immigration (c'est le cas de -o dans Castello par exemple alors que Castelli peut être aussi bien italien que corse).

Comme toutes les langues romanes le corse, issu du latin vulgaire (régional), a été exposé à des contacts linguistiques (et culturels) divers et parfois intenses, notamment avec l'Italie (Toscane, Italie Méridionale, Sardaigne) où beaucoup d'anthroponymes ont la même forme qu'en Corse sans qu'il faille nécessairement en déduire une filiation directe: il s'agit souvent de formes autonomes ayant la même base (généralement latine) en commun.

Il ne faut donc pas confondre l'histoire d'un nom avec l'histoire de la famille qui le porte: partout existent de nombreuses familles qui ont le même nom tout en n'ayant aucun lien de parenté, et, inversement, il existe de nombreuses familles apparentées qui ont cependant des noms différents. Souvent il n'est même pas possible de décider avec un certain degré de certitude si tel nom de famille est local ou allogène. Il existe des Ventura un peu partout, en Corse et ailleurs, mais la généalogie d'un Ventura corse peut n'avoir rien de commun avec celle de ses autres homonymes Corses ou étrangers; de même pour Oliva (à côté du dérivé Olivesi; le nom de famille Alivesi est plus conforme à la base corse *aliva* «olive, olivier»).

Depuis peu la toponymie bilingue est légale; la signalisation routière mentionne parfois le nom corse à côté du nom «officiel» calqué sur la graphie toscane généralement conservée par l'administration française (Poggio/Poghju). Contrairement par exemple au pays basque où on a restitué la forme locale des noms précédemment «traduits» en espagnol (castillan), il n'y a en Corse aucune revendication de corsisation pour les noms de familles: toponyme Sisco/Siscu, mais seulement Sisco pour le nom de famille. La forme graphique des anthroponymes ne peut donc d'ordinaire donner lieu à des conclusions

Bien que le système actuel des prénoms corses ait perdu beaucoup de sa spécificité, il conserve parfois un caractère d'étrangeté qui dérouté les non-initiés.

sûres dans la mesure où, comme les toponymes, les noms de famille corses ont été toscanisés ou, parfois, transcrits de manière peu rigoureuse.

On note des trémas (Nicolai); des traits d'union (Rocca-Serra); des accents surprenants: toponyme Sartene/Sartè mais patronyme Sarté. Le « nom disparu » Aulle [L. Fordant 1999 *L'Atlas des noms de famille en France*] qui correspond sans doute à Aullene/Auddè. On note aussi l'emploi de certaines lettres « étrangères »: -y dans Valery (issu de Valerius, génitif Valerii, avec un double i transcrit j en ancien italien puis noté y dans l'état-civil français). À côté des graphies significatives d'ajustements toscanisants ou francisants, on a parfois la surprise de trouver dans les actes anciens d'état civil des noms de famille comme Virdoni ou Rumani avec une graphie apparemment conforme au système phonétique local, aujourd'hui introuvables dans l'annuaire corse qui ne donne que les formes « standardisées » (Verdoni, Romani) selon la graphie toscane perpétuée par l'administration française.

L'anthroponymie corse garde les traces des migrations et des couches successives de population: Toscans (exemples très nombreux), Génois (Bonaparte) sardes (Cuccu) et italiens en général (ou italianisés: Papadakis devient Papadacci dans l'ancienne colonie grecque de Paomia-Carghese); puis français notamment (Landry).

Le dictionnaire de M. Maxia [2002 *Dizionario dei cognomi sardo-corsi*] explique comment les migrations corses ont contribué à enrichir le patrimoine anthroponymique sarde qui conserve parfois des attestations disparues dans l'île d'origine (Delitala, cf. dans les chroniques corses anciennes les formes d'Atalla ou de Talla; cf. le canton de Tallano/Tallanu/Tallà/Taddà en Corse du Sud).

Si on considère les 100 noms de famille corses les plus fréquents (sur la base des annuaires téléphoniques des années 2000) on trouvera à la base 78 prénoms, 16 noms de lieux, 5 surnoms et 1 nom de métier. On a au premier rang Casanova, puis plusieurs formes issues de prénoms (Pietri, Albertini, Luciani, Mattei, Poli), de surnoms (Rossi, rang 7; Susini [susina « prune », rang 17], Mondoloni [rang 21, mondule « écouvillon », variante Mundula à Porto-Vecchio/Portivechju: cf. Moundola, « nom disparu »]. Concernant l'origine toponymique, on citera Leca [rang 11 mais rang 1 en Corse du Sud; c'est aussi un toponyme], Colonna [rang 24]; Selon Maxia 2002 il n'y a probablement pas de rapport avec la famille romaine homonyme], Poggi [rang 31; f. le toponyme fréquent Poggio/Poghju: u poghju « le coteau »]. Le premier « nom de métier » est Maestracci [rang 82, introuvable en Italie] suivi de Campana [toponyme ou surnom].

On peut distinguer les (pré)noms génériques de tradition latine ou germanique (Vitu et Guidu sont parfois confondus; les résultats Viti et Guidi sont distincts); les noms de tradition religieuse surtout chrétienne (Dumenicu: Dominici); les noms à connotation à la fois augurale et religieuse (Orsu: Orsi; Donu

+ Graziu: Dongrazi; cf. parmi les nombreux prénoms composés francisés le fréquent Don-Jacques:). Donu est issu de donus « don de Dieu » et non de dominus « seigneur » comme Don Abbondio en italien ou Don Diego en espagnol]. On a aussi des noms de tradition savante (Medoro, personnage littéraire de l'Arioste, explique le nom de famille Medori, corse et italien).

Bien que le système actuel des prénoms corses ait perdu beaucoup de sa spécificité, il conserve parfois un caractère d'étrangeté qui dérouté les non-initiés. Parsilia (Parsilie dans l'annuaire) correspond à Parsia et Parsiu [cf. Parsi/Parsy; F. Etori 1990 fait dériver Parsilia de Priscilla, mais Persius est attesté en latin; cf. italien Persio, Persia, Persilio, Persilia].

Certains noms renvoyant à des surnoms d'origine linguistique corse ne sont plus attestés que dans des documents anciens de Sardaigne (Corchu: corciu « pauvret », Brocciu: brocciu « brousse = fromage », Misiscia: misgiscia « viande préparée et conservée »; Stazzona: stazzona « forge »: M. Maxia).

Les noms de métiers (ou charges, titres, « états ») sont peu productifs en Corse. On relève Ferrali [ferrale « forgeron »], Manenti [manente « métayer, fermier »], Capitani, Cattani [capitanu « capitaine »] ainsi que des noms de la sphère religieuse comme Frati [frate « frère » et nombreux dérivés], Abatucci [abate « abbé »], Piovanacci [piuvanu « curé »], Canonici [canonicu « chanoine »], Veschi [vescu « évêque »]. Bien entendu il s'agit souvent à la fois de noms de métier et de surnoms.

Si certains des exemples cités sont fréquents en Italie de nombreux noms de famille corses sont issus de toponymes spécifiques à l'île (parfois en dépit de leur graphie toscanisée):

Ajaccio, Astima, Bastelica, Biguglia, Canari, Carcopino, Coti, Cuttoli, Farinole, Ficaja, Ghisoni, Levie, Meria, Oletta, Quenza, Rogliano, Sari, Serra, Sisco, Sorba, Tavera, Tolla, Zonza...

Bien entendu, quand il s'agit de noms (et de toponymes) aussi fréquents (en Corse et ailleurs) que Casanova, Costa, Torre..., seule une enquête approfondie (qui n'a plus grand chose avoir avec les données linguistiques) permet une localisation précise.

La frontière n'est pas toujours nette entre les divers types: Favalelli (et autres dérivés formés sur fava « fève ») peut renvoyer aussi bien à un nom, un surnom, un nom de métier ou un toponyme (village de Favalello/Favalellu). Mufraggi renvoie au toponyme Mufraja [mufraghja « lieu où se trouvent des mouflons »] ou bien à un nom de métier ou une activité particulière [mufraghju « gardien de mouflons »] comme c'est le cas pour un nom de famille disparu qui renvoie au corse capraghju « chevrier » [Capragiu est attesté en Sardaigne au XIV^e siècle].

Certains noms de famille sont formés avec des suffixes stécifiques ou connus dans d'autres langues mais particulièrement fréquents en corse dans des emplois particuliers. Mufraggi renvoie au suffixe -aghju, issu de -ARIU, qui s'oppose au toscan -aio; Marinacci intègre le suffixe -acciu (latin -ACEUS) qui peut être péjoratif mais aussi indiquer l'appartenance comme c'est typiquement le cas de nombreux noms de famille et de lieux spécifiquement corses. ■

Cette chronique reprend en partie un article (J. Chiorboli 2003) publié en 4 langues dans la revue Euskal Abizenak n° 2; pour plus d'informations voir J. Chiorboli 2012: La légende des noms de famille.

CARNETS DE BORD

FEDERER,
BAYROU ET
LE PLAN 75

par Béatrice HOUCARD



Nous étions rassasiés d'hommages, gavés de monarchie et de processions, saoulés d'images d'archives et de retransmissions en direct, saturés de commentaires et de micros-trottoirs répétitifs... quand un départ à la retraite vint éclipser une mort, ou plus exactement une morte. On n'avait pas encore célébré les funérailles d'Elizabeth II que Roger Federer annonçait qu'il allait ranger ses raquettes. Après trop de blessures et d'opérations, son corps ne suit plus.

J'en connais qui ont essuyé une larme en apprenant cette nouvelle. Incroyable destin que celui de ce tennisman suisse de 40 ans qui a conduit à s'intéresser au tennis même des gens qui n'en connaissent pas les règles, confondent les sets et les jeux, ne comprennent toujours pas ce que veut dire «*trente A*» et à qui il faut expliquer en quoi consiste un tie-break [pardon: un jeu décisif].

Le palmarès de «*Rodgeur*», comme on dit, est fabuleux. Il a fallu deux pages au quotidien sportif *L'Équipe* pour en faire le tour. Jugez plutôt: 1251 victoires pour 1526 matches disputés, soit 82 % de succès; 103 tournois remportés dont 20 du Grand Chelem: six Open d'Australie, huit Wimbledon, cinq US Open et un seul Roland Garros, dont la terre battue n'était pas sa meilleure amie. Seul Jimmy Connors avait fait mieux avec 109 tournois remportés.

Rarement sportif aura suscité autant d'unanimité, tant du côté du public que de ses adversaires. Même Novak Djokovic, avec lequel il a eu quelques différends, a fini par lui rendre hommage. Les autres, Andy Murray, Juan Miguel del Potro, Andy Roddick ou, l'actuel numéro 1 Carlos Alcaraz se sont tous inclinés devant la star. «*J'espérais que ce jour n'arriverait jamais*», a commenté son principal rival et néanmoins ami, Rafael Nadal, évoquant «*le plaisir*», «*l'honneur*» et «*le privilège*» d'avoir côtoyé et parfois battu Roger Federer.

Quel sportif est parti à la retraite sous une telle salve d'applaudissements et d'unanimité? Difficile de trouver un précédent dans le milieu du sport mondial. À chaque superchampion, on avait toujours quelque chose à reprocher. À Eddy Merckx, surnommé «*le cannibale*», sa trop grande suprématie; à Diego Maradona, cet artiste du ballon rond, un but marqué de la main en Coupe du monde contre l'Angleterre; et

même à Zinedine Zidane, icône marseillaise et nationale, un coup de boule à un footballeur italien devenu célèbre grâce à lui, Marco Materazzi. Chez Roger Federer, on cherche vainement une faille, un défaut. Même sa fabuleuse fortune (700 millions de dollars, dit-on) est populaire: ses contrats mirobolants avec Rolex, Mercedes, Uniqlo, Barilla et Lindt n'ont pas nui à son image, tant il fait profiter de cette manne de nombreuses associations, notamment pour l'éducation des enfants en Afrique.

C'est à Londres, décidément capitale éphémère du monde, qu'il fera ses adieux en cette fin de semaine, en attendant les festivités que lui réservera la Suisse. Sa grande classe sur les courts et dans la vie manquera. Avec sa mine épanouie, son sourire, ses tenues impeccables et son comportement irréprochable [après avoir été un «*bad boy*» colérique en début de carrière...], son épouse Mirka et leurs deux fois deux jumeaux, sa classe naturelle, Roger Federer est venu nous démontrer à point nommé qu'en sport aussi, il peut y avoir des princes.

ILS Y PENSENT TOUJOURS

À quel jeu joue François Bayrou? Pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, il était intouchable et soutien du numéro 1 du nouveau président: en renonçant à sa propre candidature à l'élection présidentielle de 2017, il lui avait ouvert un boulevard et avait été récompensé en devenant garde des Sceaux. Pas de chance, une enquête était ouverte sur le financement du MoDem, le parti de François Bayrou, lequel quittait trente-cinq jours plus tard le gouvernement avec deux autres membres du MoDem. Cinq ans après, il y a eu des mises en examen mais on attend toujours l'éventuel procès. Puis le Président de la République avait fait de François Bayrou le Haut-commissaire au Plan, dont on aimerait connaître un peu mieux les travaux, les conclusions, les préconisations.

En ce début de second quinquennat, le ton a changé. François Bayrou est certes devenu secrétaire général du Conseil national de la refondation (CNR), cet objet politique encore mal identifié. Belle récompense. Mais le voilà qui frappe du poing sur la table le jour même où le parti présiden-



EUTHANASIE

Illustrations d'après photos DR

tiel, la République en marche, change de nom pour devenir « Renaissance ».

Dans une interview au Parisien puis à la télévision, François Bayrou martèle qu'il est « opposé au passage en force » sur la réforme des retraites, alors qu'une petite musique annonce le vote de cette réforme, cet automne, via un simple amendement à la loi de financement de la Sécurité sociale. Outre que cette manœuvre pourrait bien être inconstitutionnelle, elle n'est pas politiquement très habile. Si le gouvernement passait en force, poursuit Bayrou, « cela diviserait la société française, cela créerait un mauvais climat et donnerait raison à tous ceux qui annoncent l'échec du CNR ». Diable !

Les hommes politiques sont ainsi constitués : leur obsession est de ne pas disparaître. François Bayrou, en venant rappeler à l'ordre un président trop pressé, veut surtout rester dans le paysage. Quiconque a été candidat à la présidence de la République [François Bayrou l'a été trois fois] continue de penser que son heure peut encore sonner. Après tout, la majorité à l'Assemblée nationale est fragile. S'il devait y avoir un coup de Trafalgar, un renversement du gouvernement, des élections anticipées, une crise politique, François Bayrou peut se rêver en recours briguant Matignon. Sans oublier qu'Emmanuel Macron ne peut pas se représenter en 2027 et que la succession est d'ores et déjà ouverte. François Bayrou, dira-t-on, aura 76 ans en 2027, soit... deux ans de moins que Joe Biden lors de son élection aux États-Unis ! Les hommes politiques sont ainsi faits : leur addiction est telle qu'ils ne pensent à rien d'autre. Candidat un jour, candidat toujours...

LE CAUCHEMAR DE PLAN 75

On ressort comme d'un cauchemar de *Plan 75*, signé de la réalisatrice japonaise Chie Hayakawa, qui a reçu une mention de la Caméra d'Or au festival de Cannes. Dans ce film de politique-fiction, le gouvernement invite les plus de 75 ans, devenus trop encombrants et coûteux pour la société, à s'inscrire dans des centres spécialisés où on se chargera de leur faire la piqûre supposée libératrice.

Le film tombe à pic et le sujet est hautement inflammable. Emmanuel Macron a confirmé la mise en place prochaine d'une « convention citoyenne » consacrée à la fin de vie pour

trancher cette question : faut-il rester à l'actuelle loi Claeys-Leonetti de 2016, qui permet le refus de l'acharnement thérapeutique, organise les « directives anticipées » et les soins palliatifs et autorise l'introduction, pour les malades condamnés à brève échéance, d'une sédation qui va déboucher sur la mort ? Ou aller plus loin et inscrire dans la loi le droit à l'euthanasie et le droit au suicide assisté ?

La question est biaisée, car Emmanuel Macron semble avoir déjà donné la réponse. À la chanteuse et comédienne Line Renaud, qu'il décorait le 2 septembre de la Grand-Croix de la Légion d'Honneur et qui est marraine de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité, il a en effet déclaré : « Le droit de mourir dans la dignité est un combat qui vous ressemble et qui nous oblige. C'est le moment de le faire. Nous le ferons. » Line Renaud a confié ensuite : « Au dîner, où je suis revenue sur la question, le président m'a fait comprendre que cela se ferait. »

On est dans un classique « en même temps » macroniste. Car, si la décision est prise, à quoi bon une « convention citoyenne », d'autant que le fonctionnement et les résultats de la précédente convention, consacrée au climat, n'ont convaincu à peu près personne ? On apprend par ailleurs que d'autres pistes de réflexion vont être lancées dans les semaines qui viennent : un bilan de l'application de la loi Claeys-Leonetti doit être présenté [il était grand temps !] ; les présidents de groupes politiques à l'Assemblée nationale et au Sénat sont invités « à plancher de manière transpartisanne sur la fin de vie » ; un groupe de travail sera mis en place avec des usagers et des représentants d'associations ; le Conseil consultatif national d'éthique, qui vient pour la première fois d'accepter la possibilité d'une aide « active » à mourir, à condition que celle-ci soit strictement encadrée, devra aussi lancer des débats dans les régions [avec qui ? comment ?]. Le tout, dit-on officiellement, « sans préjuger des propositions de la convention citoyenne ».

Au-delà de l'opinion de chacun sur un sujet qui touche à l'intime, on est en droit de s'interroger sur cet empilement d'usines à gaz. Le Président de la République laisse entendre que tout cela pourrait se terminer par un référendum. Autre cauchemar en perspective. ■



**agir
PLUS**

SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS

**JUSQU'À 100%
DE VOS TRAVAUX FINANCÉS**
ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...

**FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES
PARTENAIRES AGIR PLUS**

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

